



EMPLOI &  
SÉCURITÉ SOCIALE



LOGEMENT



SANTÉ



STATUTS DE SÉJOUR  
& MIGRATIONS



INSTITUTIONS



ENSEIGNEMENT



VIE QUOTIDIENNE



VIVRE ENSEMBLE



## ENSEIGNEMENT

# les relations familles-école

## objectifs

- Situer les différents acteurs de l'école et leur rôle
- Analyser les outils de communication entre familles et école
- Proposer de nouvelles manières de communiquer entre familles et école

## matériel

FOURNI

Néant

FOURNI, A DUPLIQUER

Néant

A SE PROCURER

- Une grande affiche avec d'un côté le dessin d'une école et de l'autre le dessin d'une maison
- Bandelettes
- Affiches
- Gros marqueurs
- Gouaches de 3 couleurs
- Pastilles repositionnables ou ruban à dessin
- Les «papiers» que les parents ont reçus de l'école
- Pour un groupe oral débutant : magazines à découper, ciseaux, colle, matériel de dessin

A SE PROCURER, A DUPLIQUER

Néant

## déroulement

### étape 1 → les lieux et les outils de communication

- L'animateur installe la grande affiche avec les dessins de l'école et celui de la maison au centre du groupe.
- Il donne à chacun des bandelettes et un marqueur.
- En cercle autour de l'affiche, les participants se joignent à deux ou trois de leurs voisins.
- Chaque sous-groupe ainsi constitué note sur les bandelettes les acteurs liés à l'école (un acteur par bandelette).
- Un sous-groupe cite un acteur. On le situe sur l'affiche, soit dans l'école, soit plus ou moins proche de celle-ci. Un deuxième sous-groupe nomme un autre acteur et on procède ainsi jusqu'à ce que toutes les bandelettes aient été placées sur l'affiche.

Si les participants ne savent pas écrire, c'est l'animateur qui notera le nom des acteurs sur des bandelettes lors de la mise en commun.

- L'animateur propose de s'interroger :

Parmi ces acteurs, lesquels sont les plus importants ?

Lesquels sont en contact avec les familles des élèves ?

- Afin de s'assurer que les participants ont connaissance de ces acteurs, pour chacun d'entre eux, l'animateur demande :

Qui est-il ?

Quelles sont ses tâches ?

Comment les accomplit-il ?

- Il complète si nécessaire sur base de l'annexe 1 : les principaux acteurs de l'école et associés à l'école ou en consultant le site [enseignement.be](http://enseignement.be)
- Sur base des acteurs sélectionnés, les participants forment des sous-groupes d'intérêt qui analyseront les relations entre l'un de ces acteurs et une famille (chaque sous-groupe s'intéresse à un acteur différent) :

Quels sont les lieux, les moments de rencontre entre cet acteur et les parents (ou le tuteur) d'un élève, ou quels moyens de communication utilisent-ils ?  
Établissez une liste.

A propos de chaque élément, réfléchissez en quoi il favorise la communication entre la famille et l'école, en quoi il la complique et formulez des propositions pour qu'elle passe mieux.

Complétez un tableau comme celui-ci :

Outil/lieu	 favorise la communication	 complique la communication	 propositions pour améliorer
exemple : journal de classe	dit comment se passe la scolarité	est difficile à comprendre	le présenter aux parents et en discuter avec eux
exemple : réunion de parents	permet de se connaître	tous les parents et les professeurs dans la même salle, on entend tout	respect de la privacité, un professeur dans une salle

Si le groupe a des problèmes à l'écrit, il peut compléter le tableau avec des images découpées dans des revues ou des dessins que le groupe réalise.

- Les sous-groupes présentent leur travail. Après chaque présentation, on laisse un moment aux échanges, aux apports de tous les participants.
- Le groupe réfléchit aux possibilités de faire connaître certaines propositions, soit via un dialogue avec une école proche du lieu de formation ou une école dans laquelle sont scolarisés des enfants de participants, soit à travers une action plus large.

## étape 2 → les papiers de l'école

Cette animation nous a été inspirée par un travail réalisé par les apprenants du maillon Par Chemins de la Chaîne des savoirs. Cela a débouché sur l'action *Coup de pouce* (voir annexe 2).

- Lors d'une précédente séance, l'animateur aura demandé aux participants d'amener tous les documents écrits qu'ils ont reçus de l'école depuis le début de l'année.
- Un premier travail consiste à observer si les documents sont semblables d'une école à l'autre : liste de matériel à acheter, règlement d'ordre intérieur, projet pédagogique, factures, etc.

Quelles différences y a-t-il entre les documents des diverses écoles ?

Pourquoi selon vous ces différences existent-elles ?

- On poursuit l'analyse :
- Classez ces documents en quatre catégories :
- les documents faciles à comprendre ;
- les documents difficiles à comprendre ;
- ceux qui font peur ;
- ceux que l'on ne se donne pas la peine de lire.
- Pour chaque document, les participants forment leur avis et le justifient. L'animateur forme trois sous-groupes. Chaque sous-groupe reçoit les documents correspondant à l'une des trois dernières catégories :

Qu'est-ce qui est difficile à comprendre ?

Qu'est-ce qui fait peur ?

Pourquoi ne les lisez-vous pas ?

De qui, de quel acteur de l'école émanent-ils (direction, ministère, pouvoir organisateur, profs...) ?

Sont-ils importants ? Pourquoi ?

- Les sous-groupes élaborent une affiche rapportant les réponses des participants et la présentent.
- On remarque les éléments communs à toutes les catégories, lorsqu'il y en a.
- L'animateur propose de se pencher sur les possibles améliorations :

Que pouvons-nous suggérer pour que ces papiers soient faciles à comprendre, ne nous fassent plus peur et nous donnent envie de les lire ?

- L'animateur note les idées sur une affiche.
- Le groupe peut décider de mener une action (voir présentation de l'action *Coup de pouce*, annexe 2).

Avec un groupe non lecteur, on peut réfléchir aux manières de rendre la communication plus agréable et aisée sans documents écrits : quelles aides pourrait-on proposer ? Comment sensibiliser le personnel éducatif ? Etc.



EMPLOI &  
SÉCURITÉ SOCIALE



LOGEMENT



SANTÉ



STATUTS DE SÉJOUR  
& MIGRATIONS



INSTITUTIONS



ENSEIGNEMENT



VIE QUOTIDIENNE



VIVRE ENSEMBLE



# les annexes

les relations familles-école

## annexe ➔ 1 les principaux acteurs de l'école et associés à l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles

Les informations qui suivent proviennent du site [www.enseignement.be](http://www.enseignement.be) et ont été résumées.

### pouvoir organisateur

#### QUI

Le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui en assument la responsabilité.

Les pouvoirs organisateurs sont officiels (publics) ou libres (privés).

pouvoirs organisateurs officiels	pouvoirs organisateurs libres
<ul style="list-style-type: none"> <li>la Fédération Wallonie-Bruxelles</li> <li>les provinces</li> <li>les villes</li> <li>les communes</li> <li>la COCOF – Commission Communautaire française</li> </ul>	des associations (asbl ou autres) confessionnelles ou non confessionnelles

## QUOI

- Il engage, évalue et nomme le personnel nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement (enseignants, auxiliaires d'éducation, personnel ouvrier...)
- Il veille aux finances et aux bâtiments.
- Il évalue le fonctionnement de l'établissement, son personnel et la mise en œuvre de ses projets.

## COMMENT

- Le PO mandate une direction pour gérer au quotidien les projets éducatif, pédagogique et d'établissement.
- Il tient des réunions régulières.
- Il donne des mandats à certaines personnes : président, secrétaire, trésorier...

# association de parents

## QUI

L'association de parents regroupe exclusivement des parents d'élèves ou responsables légaux. Elle se compose d'une assemblée générale et d'un comité.

Les associations de parents sont organisées en fédérations :

- la FAPEO – Fédération des Associations de Parents d'Elèves de l'Enseignement Officiel
- l'UFAPEC – Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique

## QUOI

- Elle est l'interlocutrice privilégiée de la direction.
- Elle facilite les relations entre les parents d'élèves et l'ensemble de la Communauté éducative (ex. : aide à la réalisation de projets dans la vie de l'école, organisation de moments d'échanges et de rencontre entre les parents et l'équipe éducative...)
- Elle organise une veille passive et active en vue d'informer le plus objectivement possible tous les parents d'élèves (ex. : participation à la mise en place d'outils de communication, diffusion d'informations sur le site internet et dans le journal de l'école,...)

## COMMENT

- Le comité de parents organise, avec la direction, une assemblée générale au moins une fois par an.
- Il organise des réunions de parents afin de débattre notamment des questions soulevées au Conseil de participation.
- Il assure la circulation de l'information entre les parents d'élèves et leurs éventuelles organisations représentatives.
- Il suscite la participation active de tous les parents d'élèves de l'établissement en vue de leur permettre de jouer pleinement un rôle actif et responsable au sein de l'école et de favoriser la scolarité des enfants.
- Il émet d'initiative des avis et/ou des propositions aux acteurs concernés.

## centre psycho-médico-social

### QUI

Le Centre PMS est composé de psychologues, d'assistants sociaux et d'infirmiers qui travaillent en équipe. Un médecin est également attaché à chaque Centre PMS.

Il y a des Centres PMS de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Centres provinciaux, communaux et libres.

### QUOI

- Le Centre PMS développe des actions pour offrir à l'élève les meilleures chances de se développer harmonieusement, de préparer son futur rôle de citoyen autonome et responsable et de prendre une place active dans la vie sociale et économique.
- Il favorise la mise en place des moyens qui permettent d'amener les élèves à progresser toujours plus, et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle.
- Il soutient l'élève dans la construction de son projet personnel, scolaire et professionnel.

### COMMENT

Dès l'entrée de l'enfant en 1<sup>e</sup> maternelle et tout au long de sa scolarité, le Centre PMS offre un suivi psychologique, médical et social pour tous les élèves. Il est attentif à toute demande venant des parents, des élèves ou des enseignants afin de repérer les difficultés et de proposer les aides nécessaires.

En secondaire, le Centre PMS informe sur la structure de l'enseignement et accompagne l'élève dans la construction de son projet de vie scolaire et professionnelle. Il participe au conseil de classe.

Dès qu'un élève fréquente l'enseignement spécialisé, le Centre PMS chargé de la guidance dans l'école répond aux demandes et préoccupations des parents. De plus, il intervient dans la réorientation vers l'enseignement ordinaire, le maintien en enseignement primaire spécialisé après 13 ans, la prolongation de la scolarité au-delà de 21 ans, l'intégration d'élèves dans l'enseignement ordinaire et l'orientation vers un CEFA.

## chef d'établissement

### QUI

Pour pouvoir être directeur ou préfet, il faut :

- être nommé à titre définitif ;
- être porteur d'un titre pédagogique requis ;
- exercer une fonction comprenant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes ;
- compter l'ancienneté de service et de fonction.

De plus, il faut suivre une formation.

## QUOI

Au niveau général :

- il assure la mise en œuvre du projet pédagogique de son pouvoir organisateur ;
- il est chargé de l'organisation générale de son établissement.

Au niveau relationnel :

- il gère et coordonne l'équipe éducative ;
- il veille aux relations de l'école avec les élèves, les parents...
- il assure le rôle de «relations publiques» avec des partenaires extérieurs.

Au niveau administratif :

- il organise les horaires et attributions de son équipe éducative ;
- il gère les dossiers des élèves.

Au niveau pédagogique et éducatif :

- il anime la politique pédagogique et éducative de son école et évalue la pertinence des actions, des méthodes...
- il met en œuvre le projet d'établissement ;
- il collabore, dans le respect de la liberté en matière de méthode pédagogique, avec le service général d'inspection et les autres services pédagogiques.

## enseignant

### QUI

Toute personne qui a le diplôme requis.

### QUOI

- Il promeut la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- il amène tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- il prépare tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- il assure à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

### COMMENT

A partir de sa formation initiale et en fonction du projet pédagogique de l'école, il met en place une pédagogie : «La pédagogie est constituée d'un ensemble de valeurs, de règles, de principes, de préceptes, de modèles... dont le but est de guider les interventions de l'enseignant de façon à optimiser les apprentissages de tous et chacun» (Jean Houssaye).

Être pédagogue c'est avoir une triple préoccupation :

- mobiliser les élèves ;
- structurer les savoirs ;
- accompagner les parcours.

# syndicat

## QUI

Au niveau général, il en existe trois : FGTB, CSC, CGSLB.

## QUOI

Les organisations syndicales défendent les intérêts professionnels de leurs membres.

## COMMENT

Les organisations syndicales participent aux travaux de concertation et de négociation avec le gouvernement, qui conduisent à la signature de protocoles d'accord en matière statutaire, pécuniaire, etc.

# conseil de classe

## QUI

- Le Conseil de classe relève de l'enseignement secondaire uniquement.
- Il désigne l'ensemble des membres du personnel - directeur et enseignants - chargés de former des élèves, d'évaluer leur formation et de se prononcer sur leur passage dans l'année supérieure.

## QUOI

Au sein d'un établissement d'enseignement secondaire, relèvent de sa compétence (décret Missions, article 95) :

- les décisions relatives au passage de classe ;
- les décisions relatives au passage de cycle ou de phase ;
- les décisions relatives à la délivrance des diplômes, certificats et attestations de réussite.

## COMMENT

Pour fonder ses décisions, il se base sur les informations qu'il est possible de recueillir sur l'élève telles que, par exemple :

- les études antérieures ;
- des résultats d'épreuves organisées par des professeurs ;
- des éléments contenus dans le dossier scolaire ou communiqués par le centre psycho-médico-social ;
- des entretiens éventuels avec l'élève et les parents.

# conseil de participation

## QUI

C'est une instance de concertation qui permet de réunir les acteurs et partenaires d'un établissement (PO, direction, équipe pédagogique, élèves, parents, associations en lien avec l'école). Il comprend des membres de droits :

- le chef d'établissement,
- les délégués,

- des membres élus,
- des membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'établissement qui sont cooptés ou désignés.

### QUOI

- Il débat du projet d'établissement sur base des propositions qui lui sont remises par les délégués du pouvoir organisateur ;
- il l'amende et le complète ;
- il évalue périodiquement sa mise en œuvre et peut proposer des adaptations ;
- il mène une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement ;
- il étudie et propose la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais visés au point précédent.

### COMMENT

Il se réunit au moins deux fois par an. Il doit être convoqué sur demande de la moitié de ses membres au moins, adressée au Président. Le pouvoir organisateur désigne le Président du Conseil de participation. Dans les établissements d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le chef d'établissement préside le Conseil de participation. Le Conseil de participation élabore son règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'approbation du Ministre, dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; du pouvoir organisateur, dans l'enseignement subventionné.

Le Conseil de participation tend à rendre ses avis par consensus.

## conseil des délégués d'élèves

### QUI

Des délégués d'élèves sont élus dans les classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires, dans les classes de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> secondaires, dans les classes du 2<sup>e</sup> degré et 3<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire, des humanités générales, techniques et professionnelles. Le chef d'établissement (pour l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) ou le PO (pour l'enseignement subventionné) adopte une réglementation qui arrête les modalités d'élection des délégués d'élèves effectifs et suppléants, élus dans chaque classe au début de l'année scolaire et qui reconnaît l'existence des Conseils. L'ensemble des délégués de classe d'un même cycle ou degré forme le Conseil des délégués d'élèves. Au sein d'un établissement secondaire, il peut donc y avoir trois Conseils de délégués.

### QUOI

Il constitue un espace de parole destiné à analyser des questions ou problèmes relatifs à l'école ou à certaines classes. Il aura pour mission de centraliser et de relayer les questions, demandes, avis et propositions des élèves au sujet de la vie de l'école auprès du Conseil de participation, du Chef d'établissement, et du Pouvoir organisateur. Il aura également pour mission d'informer les élèves des différentes classes des réponses données par le Conseil de participation, le Chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur.

## COMMENT

Chaque Conseil des délégués d'élèves établira son règlement d'ordre intérieur et se réunira au moins six fois par an avec l'assistance de deux membres de l'équipe éducative au moins qui seront désignés accompagnateurs du projet «Conseil d'élèves» du cycle ou degré dans lequel ils exercent, auquel ils participeront à titre d'experts. L'ensemble des conseils de délégués d'élèves se réunira au moins une fois par an pour débattre de questions prioritaires et, le cas échéant, élire les délégués d'élèves au Conseil de participation.

## écoles de devoirs

### QUI

Les écoles de devoirs sont :

- soit l'émanation de personnes privées qui fondent une A.S.B.L. autour d'un projet d'écoles de devoirs ;
- soit un nouveau service offert par des acteurs privés ou publics dans le cadre de nouveaux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics tels des services sociaux divers, maisons de quartiers, maisons de jeunes, A.M.O., etc.

Le secteur des Écoles de Devoirs comprend 346 écoles de devoirs reconnues par l'ONE, 5 Coordinations régionales, 1 Fédération.

### QUOI

Les écoles de devoirs se sont développées suite à la mobilisation de citoyens et d'associations sur la base du constat que l'école reproduit les inégalités sociales. La première école de devoirs est apparue en 1973, puis d'autres initiatives ont vu rapidement le jour en Wallonie et à Bruxelles, là où l'on trouve une population socialement et culturellement défavorisée. Pendant plus de 30 ans, ces structures n'ont pas été reconnues ni soutenues financièrement. Un décret est voté en avril 2004 puis en janvier 2007, relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs : il acte que les écoles de devoirs ne sont pas là pour pallier les lacunes du système scolaire mais sont des structures d'accompagnement de la scolarité pour des populations dont le rapport à l'école et au savoir est difficile, et qui ne se limitent pas au soutien scolaire mais organisent des activités socioculturelles et sportives.

## COMMENT

Quatre missions sont définies dans le décret :

- le développement intellectuel de l'enfant ;
- le développement et l'émancipation sociale de l'enfant ;
- le soutien à la créativité de l'enfant, l'initiation de l'enfant aux cultures dans leurs différentes dimensions ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

## annexe ➔ 2 présentation de l'action

### *Coup de pouce*

Suite aux problèmes d'une apprenante avec l'école de son fils, le groupe de Par chemins décide de se pencher sur les «papiers» de l'école. Et de mener une action avec les lycées de la région pour améliorer la relation famille-école. cette recherche action qui a duré 3 ans a débouché sur une action concrète.

Témoignage des apprenants participants :

Quand on a abordé le thème de l'école, on est allé très vite vers l'écrit et on a essayé de faire des catégories de types d'écrits. Et on a trouvé ces trois types :

- l'écrit qui ne donne pas envie, celui qu'on laisse sur un coin de table et qui finalement va servir à allumer le feu ;
- les écrits qui font peur ;
- et les écrits qu'on ne comprend pas.

Et donc, quand on rédigeait quelque chose, on avait ces trois catégories en tête et on se disait : ces écrits-là, il faut qu'ils donnent envie, qu'ils ne fassent pas peur et qu'ils soient compris par tous.

Les écoles ne peuvent pas toujours faire ce travail car il y a des textes qui viennent du gouvernement.

Mais ce qui est intéressant, c'est qu'à la fin la directrice mette son numéro de téléphone direct où on peut l'appeler. Cela montre son engagement et sa disponibilité.

Et douze familles ont appelé et pas toutes ont des problèmes avec l'écrit. Cela montre bien que ce que l'on fait, cela sert à tous, tout le monde est gagnant. Cet investissement en temps, c'est du temps gagné pour demain.

Arriver à créer des liens et des ponts avec les enseignants qui veulent changer, c'est fondamental. C'est plein d'espoir pour demain. On peut trouver des alliés partout.

Au départ de notre rencontre avec les enseignants on a dû prendre du temps pour déconstruire nos peurs mutuelles, pour travailler sur la communication. On a aussi travaillé sur nos principes, on a élaboré une charte.

C'est Par Chemins qui a élaboré la charte et puis l'a proposée aux professionnels. Un des principes par exemple était que la parole des familles a autant de valeur que la parole des professionnels. Un autre : chacun a le droit de ne pas comprendre mais a le devoir de le dire. Principe extrêmement important. Chacun doit veiller à ce que chacun ait sa place. Aussi l'idée de partager la responsabilité : ce n'est pas que l'animateur qui porte toute la responsabilité du bon déroulement d'une réunion.

On a aussi beaucoup travaillé sur les comptes rendus. Celui qui recevait devait écrire le compte rendu. Mais on s'est rendu compte que pour nous, Par-Chemins, les comptes rendus étaient compliqués, on ne comprenait pas. On a donc élaboré un lexique avec les gros mots et on a réécrit des comptes rendu qu'on proposait ensuite aux professionnels.



## Améliorer la relation familles-école opération « Coup de pouce »

Les profs,  
ils ne nous  
comprennent  
pas !!

C'est toujours  
les mêmes  
familles qui  
viennent...



De la colère individuelle  
à l'action collective pour améliorer  
la relation familles-école



## Pointer les incohérences... et les possibilités de changer les choses

### Réalisation d'un clip pour :

- sensibiliser les équipes éducatives aux difficultés de communication familles-école
- parler de **l'illettrisme** à l'école
- interroger et bousculer les **idées reçues**
- questionner les **pratiques**
- donner **envie d'agir...** pour changer les choses



Clip présenté aux  
pré-rentrees auprès  
des équipes éducatives  
des 2 lycées le 31 août 2016

**Un exemple de prise de conscience...  
Des rencontres téléphoniques parents-profs**

Bonjour,  
je ne vous  
dérange pas ?  
Je suis Mme... ,  
professeur principale  
de votre enfant  
C'est pour  
parler de sa  
scolarité...



Ah, bonjour,...  
Je n'osais pas vous  
appeler pour en  
parler...

**Un suivi pédagogique par téléphone, personnalisé, d'égal à égal, dans une relation privilégiée parents-enseignants pour faire le point sur la scolarité des élèves.**

Le livre est téléchargeable gratuitement sur  
[www.yumpu.com/fr/document/view/62105494/coup-de-pouce](http://www.yumpu.com/fr/document/view/62105494/coup-de-pouce)

Voir aussi le reportage sur  
[www.chainedessavoirs.org/actions-ambassadeurs/](http://www.chainedessavoirs.org/actions-ambassadeurs/)  
16 juin 2017

## Nouvelles animations 2018

Logement : énergic'à bras, choix du fournisseur, comprendre ma facture d'énergie, décompte des charges, je n'arrive pas à payer ma facture, le démarchage

Enseignement : notre parcours à l'école, les inégalités à l'école, redoublement et décrochage, **les relations familles-école**, le tronc commun

### Les mallettes Bienvenue en Belgique

Cette animation éditée en 2018 est l'une des nouvelles démarches qui complète, actualise, enrichit le contenu des mallettes pédagogiques «Bienvenue en Belgique» réalisées par Lire et Écrire dans le cadre d'un projet FEI/AMIF.

Ces huit mallettes conçues pour l'animation de modules citoyenneté abordent chacune un aspect de l'organisation sociale de la vie en Belgique. Leur objectif est de proposer aux animateurs des démarches structurées, accompagnées des supports nécessaires à la réalisation d'animations facilitant l'accès à l'information et à la compréhension du fonctionnement de notre société. Destinées plus particulièrement aux personnes primoarrivantes analphabètes ou peu scolarisées, elles peuvent tout aussi adéquatement s'adresser à un public d'origine belge, ainsi qu'à des jeunes en formation.

Bonne découverte !

La création de ces animations est le fruit d'une collaboration avec de nombreuses personnes que nous remercions chaleureusement.